Résidence Sainte Angèle

Projet de vie sociale et partagée

FONDATION MASSÉ-TRÉVIDY

4 rue de Kerbertrand 29 300 QUIMPERLE
residence.sainteangele@fmt.bzh
www.fmt.bzh

TABLE DES MATIÈRES

1. PROJET FONDATION 2

Présentation de la Fondation Massé Trévidy 3
Les orientations du projet 4
L'organigramme 5

2. LA RÉSIDENCE SAINTE ANGELE 6

L'historique 7
La situation géographique 8
La situation juridique et le conventionnement 8
Les habitants 8
L'architecture de la résidence 9
La maintenance 9
Les espaces collectifs 10
Les logements 11

3. LE PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE 12

Le Projet de vie sociale et partagée 13
La charte de la vie sociale et partagée 14
L'animation de la vie sociale et partagée 15

01

PROJET FONDATION

La Fondation Massé-Trévidy

Le projet de la Fondation Massé-Trévidy 2023/2027 marque des ambitions pour répondre aux besoins des habitants et des usagers sur nos territoires d'intervention, tous en Finistère à ce jour.
La Fondation Massé-Trévidy est riche de l'action de 1000 salariés qui interviennent sur quatre champs d'action : l'enfance et la famille, l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap, l'insertion et la santé. Nos actions se développent au sein de 10 intercommunalités ou territoires.
Ces actions sont portées par des valeurs que sont l'écoute, l'accueil, le respect des personnes, la solidarité et la coopération. La Fondation revendique son projet humaniste qui repose sur la primauté de la personne et sur l'accompagnement des enfants, jeunes adultes, familles et personnes âgées au cœur de la société. Deux mille personnes sont accompagnées chaque année par nos dispositifs, établissements ou services.

Cinq grandes orientations stratégiques gouvernent nos actions et sont inscrites dans le projet de la Fondation :

L'ensemble des établissements de la Fondation Massé-Trévidy s'attache à couvrir les besoins des plus fragiles, en multipliant les services et les dispositifs.

1ère orientation

Accompagner les usagers et les habitants dans leurs projets et parcours

Il est essentiel de susciter le pouvoir d'agir des personnes accompagnées au cœur des territoires en offrant des possibilités de parcours prenant pour base leurs projets et volontés. La Fondation contribue ainsi à une société plus inclusive, en excluant toute trajectoire prédéterminée.

2ème orientation

S'engager dans un monde en transition

Les enjeux sont considérables sur le plan du soutien aux actions bénévoles, sur le champ de l'accompagnement aux évolutions numériques, en terme de dialogue social et pour le développement d'actions durables sur le plan environnemental et énergétique. La Fondation dispose donc d'une série d'actions cohérente sur ces chantiers multiples d'engagement.

3ème orientation

Coopérer avec nos partenaires sur les territoires

Il s'agit là de poursuivre nos actions en commun car il s'agit d'une force existante. La Fondation est désormais Fondation abritante, cette évolution statutaire permet d'appuyer les initiatives des acteurs locaux souhaitant développer des projets avec notre appui. Cette volonté de coopérer est vectrice d'expérimentation et d'innovation.

4ème orientation

Rechercher la transversalité et faire connaître la diversité des actions de la Fondation

La Fondation possède la faculté de ne pas segmenter ses actions et de donner de la cohérence à un ensemble, c'est une richesse. La transversalité se situe à la croisée des besoins sur un territoire, de la société inclusive et des politiques publiques. Cette notion est porteuse de sens.

5ème orientation

Associer les parties prenantes à la gouvernance

Au cœur du projet, des instances permettent de créer des espaces de réflexion contributifs à la stratégie de la Fondation. Il s'agit également de contribuer au débat sociétal au travers de la rédaction de plaidoyers destinés à proposer évolutions et inflexions sur nos champs d'intervention. La gouvernance de la Fondation est un atout, il est essentiel de maintenir les équilibres en place.

Notre organigramme

2023

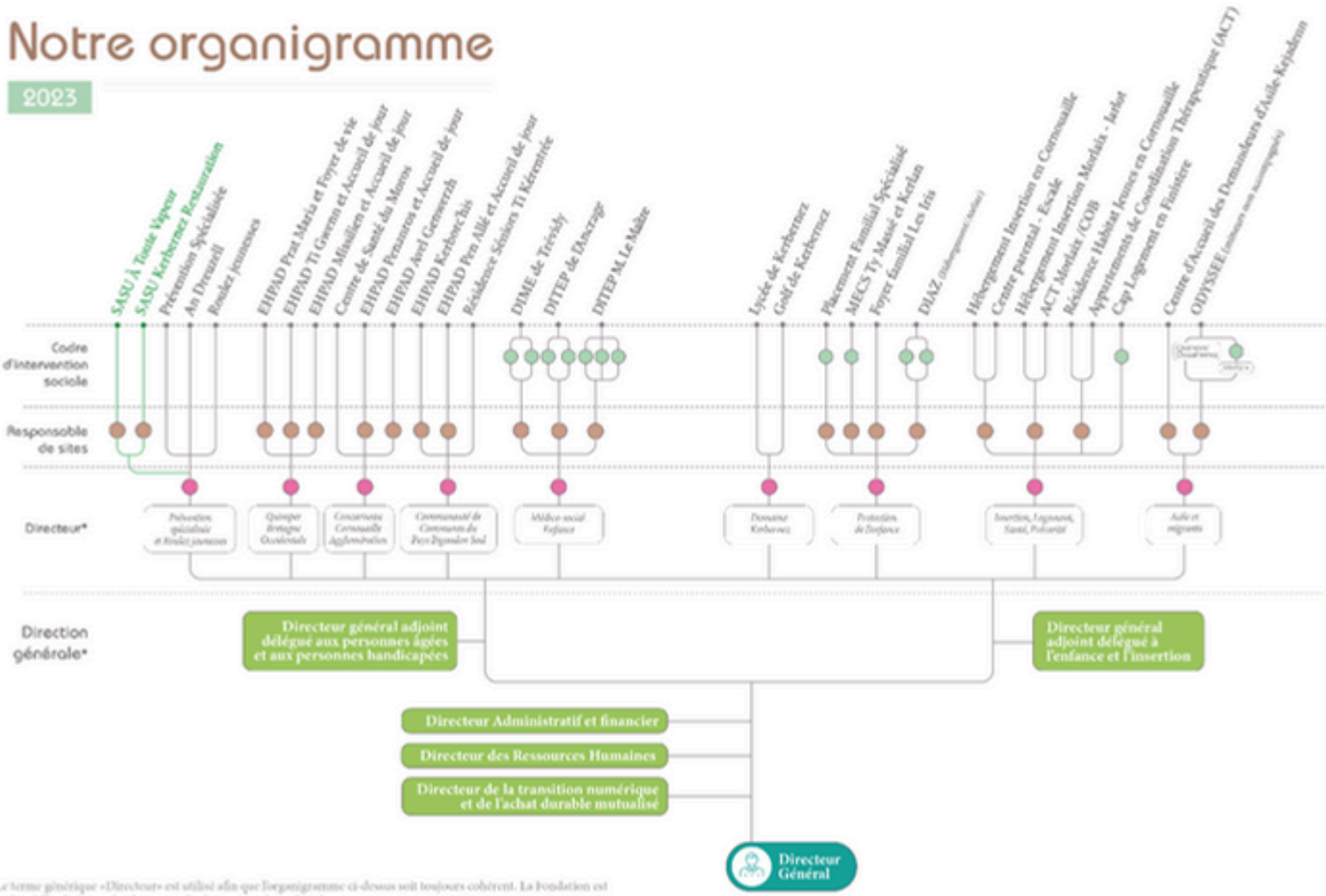

* Le terme générique «Directeur» est utilisé afin que l'organigramme ci-dessus soit toujours cohérent. La Fondation est attachée à l'égalité entre les femmes et les hommes et le traduit dans son recrutement.

02

LA RESIDENCE SAINTE ANGÈLE

L'historique

La Province France, Belgique, Espagne de l'Institut des Ursulines de l'Union Romaine a engagé en 2017 une réflexion nationale pour repenser le cadre de vie des sœurs ainées de l'Institut. Il a été collégialement convenu de privilégier, tant que possible, le vieillissement des sœurs au sein de leurs maisons communautaires plutôt que de les orienter vers divers établissements de type EHPAD.

Ceci a pour finalité le maintien des sœurs âgées au sein de leur domicile, de préserver leur liberté de choix et d'actions dans leur lieu de vie, de partager des services et d'accompagner la perte d'autonomie, concept désormais dénommé habitat partagé et accompagné ou habitat inclusif.

Pour donner vie à cette orientation, les Religieuses ont convenu d'adapter leur habitat présent sur le site Notre Dame de Kerbertrand à Quimperlé. Leur maison, conçue dans les années 1930, ne répondait plus à la nécessaire adaptation du logement au vieillissement. Plusieurs hypothèses ont été envisagées et c'est finalement la construction d'un nouveau collectif qui a été choisi, en lieu et place des dépendances du manoir des Ursulines qui ont été démolies. Situé sur le site de l'établissement scolaire Notre-Dame de Kerbertrand à Quimperlé, ce nouveau type d'habitat partagé et accompagné, premier de ce type sur le territoire de Quimperlé, accueille des personnes âgées autonomes ou semi-autonomes.

Afin de rendre plus durable, plus ouvert ce choix, l'Institut a décidé d'imaginer un lieu de vie partagé avec d'autres personnes que les soeurs. Ceci a pu se réaliser en créant des partenariats.

La force du partenariat

Trois partenaires se sont engagés dans le projet : Le Logis Breton, La Fondation Massé-Trévidy et l'Institut des Ursulines de l'Union Romaine. Tous se rejoignent sur des valeurs communes de coopération, de solidarité, de respect et de bienveillance envers les personnes fragiles ou à faibles ressources. La Fondation Massé Trévidy a accepté d'accompagner l'Institut des Ursulines en s'engageant à porter l'animation du projet vie sociale et partagée du lieu de vie.

Pour réaliser la construction du projet immobilier, l'Association Immobilière Sainte Angèle, propriétaire du site Notre-Dame de Kerbertrand, a établi avec la Coopérative HLM Le Logis Breton une convention de partenariat.

Les habitants ont aménagé en juin 2024

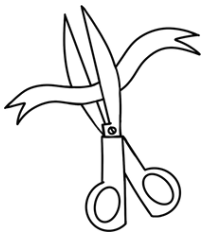

Inauguration de la résidence le 18 septembre 2024

La Résidence Sainte Angèle

La situation géographique

Située 4 rue de Kerbertrand à Quimperlé, disposant de son propre accès, tout en étant dans l'enceinte du groupe scolaire et de son parc, la résidence se situe à quelques centaines de mètres de l'essentiel des services : grandes surfaces, pharmacie, boulangerie, restaurants... La gare de Quimperlé permet un accès facile aux grandes villes (Quimper, Lorient, Nantes, Rennes, Paris...)

Afin de sécuriser la résidence, elle est accessible par un système de badge. Un parking fermé par portail est à disposition des locataires.

La situation juridique

La résidence Sainte Angèle est un immeuble de logements locatifs sociaux combinant des espaces privatifs (22 appartements de 50 m² à 70 m²) et des espaces communs (salle commune pour les activités et les repas, bureau d'accueil...) à destination des personnes âgées autonomes, semi autonomes ou en situation de handicap habitant la région de Quimperlé.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, via le Conseil Départemental du Finistère, par délibération le 05 décembre 2022 a attribué une prestation intitulé "aide à la vie partagée" à la Fondation Massé Trévidy en tant que porteur du projet de la vie sociale et partagée.

Les habitants

La résidence accueille des personnes âgées ou en situation de handicap autonomes ou semi autonomes habitant la région de Quimperlé dans chacun des 22 logements de la résidence.

La résidence compte 24 habitants, 2 hommes pour 22 femmes âgées de 53 à 100 ans. 3 habitants sont en situation de handicap et 22 âgés de plus de 65 ans.

La résidence

Le descriptif de la résidence

La résidence Sainte Angèle est un immeuble de logements locatifs sociaux combinant des espaces privatifs (22 appartements de 50 m² à 70 m²) et des espaces communs (salle commune pour les activités et les repas, bureau d'accueil...)

Au-delà de la simple accessibilité requise par la loi et afin de garantir l'autonomie des personnes, les logements sont adaptés à la perte d'autonomie ou au handicap dans un esprit de confort, de prévention mais aussi de discrétion, du sentiment « d'un chez soi chaleureux et confortable ».

Maintenance et l'entretien du bâtiment

L'entretien et la maintenance de la résidence relève du Logis breton. En cas de besoin les habitants dispose des coordonnées à solliciter.

Les espaces collectifs

Le hall d'accueil et le bureau administratif

L'accès à la résidence se fait via un sas d'entrée accessible par vigic et badge. L'ensemble des boites aux lettres des habitants s'y trouve.

Situé à l'entrée de la résidence, le bureau de l'animatrice de la vie sociale et partagée est vitré sur l'entrée et le couloir menant à la salle d'activités.

La salle d'activités

La salle d'activités est à disposition des habitants. Son usage est définit dans la charte élaborée avec les habitants.

la salle est aménagée d'une cuisine équipée, de tables et chaises permettant de partager des repas et temps conviviaux. Un salon a également été aménagé près de la télévision.

Les espaces extérieurs

Située dans l'enceinte du parc de l'ensemble scolaire, les habitants peuvent profiter du parc.

Au sein de la résidence, une terrasse partagée se situe au 3ème étage. Au rez-de-chaussée, une terrasse est également accessible depuis la salle d'activités.

Chaque logement dispose d'un espace extérieur (balcon ou terrasse)

Les salons des étages

A chaque étage, un salon a été aménagé pour que les habitants puissent se rencontrer et disposer d'espace collectif face au parc.

Les espaces privatifs

les logements

La résidence est constituée d'un ensemble de logements locatifs, non médicalisés mais adaptés à la perte d'autonomie et au handicap, sans relever d'un établissement médico-social.
Elle compte 22 logements, 7 T3 avec un salle d'eau par chambre et 15 T2.

La prévention de la perte d'autonomie

Afin de prendre en compte les risques liés au vieillissement, chaque locataire dispose d'un logement adapté, ce qui contribue au maintien à domicile malgré les fragilités liées à l'âge. Au-delà d'une accessibilité généralisée, le logement est aménagé de manière à faciliter la mobilité, prévenir les chutes et le risque d'accident domestique.

03

LE PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE

Le Projet de vie sociale et partagée

Le projet de vie sociale de la résidence est élaboré dans une logique de bien vieillir à domicile, dans un cadre sécurisant, que ce soit par l'adaptation des locaux, la présence rassurante des autres locataires, une solidarité entre résidents, la présence d'un professionnel quelques heures par semaine, les services proposés, ...

L'objectif est de favoriser la convivialité, le vivre ensemble, pour limiter le risque d'isolement. Les activités de convivialité, spirituelles, ludiques ou culturelles, les sorties... sont proposées en considérant les souhaits des habitant et dans le respect des rythmes de vie de chacun.
Le projet de vie sociale et partagée intègre la prévention de la perte d'autonomie, il anticipe les risques d'évolution liés au vieillissement.

Une charte, rédigée avec les habitants, précise les modalités de la vie partagée.

Une vie sociale et partagée animée par une présence professionnelle

L'appui apporté par le professionnel aux locataires a quatre dimensions qui sont modulées en fonction des attentes et besoins de chacun :

-la veille et la sécurisation de la vie à domicile, (faciliter l'accès aux services à domicile...)

-le soutien à l'autonomie de la personne,

-le soutien à la convivialité,

-l'aide à la participation sociale et citoyenne.

Chaque locataire participera au financement de cette présence professionnelle en complément du financement de l'aide à la vie partagée par le Conseil Départemental

CHARTE DE LA VIE SOCIALE ET PARTAGEE

Résidence Sainte Angèle

Vie consultative et vie partagée

- évaluation une fois par semestre
- distinction entre gestion locative du bâtiment et relationnel

Règles de vivre ensemble

- se dire bonjour
- se respecter
- se rencontrer ensemble librement
- faire attention aux besoins de chacun
- accepter les particularités des voisins
- respecter les obligations légales: pas de bruit entre 22h et 6H du matin

Utilisation des locaux communs

- la salle d'animation peut être utilisée pour des activités de loisirs
- il y a possibilité d'afficher des annonces, services dons, co-voiturage sur le panneau dans le couloir de la vie sociale et partagée
- les habitants peuvent utiliser la salle d'animation pour réchauffer et prendre les repas
- coordination de l'usage de la cuisine par l'animatrice
- privatisation possible de la salle d'animation coordonnée par l'animatrice

Activités pour le collectif

- faire des repas et goûters collectifs
- fêter les anniversaires
- possibilité de faire des jeux de sociétés
- partage de lecture, journaux
- Inviter des personnes extérieures pour les activités
- faire venir des associations ou des intervenants avec l'accord d'un groupe d'habitants

FONDATION MASSÉ-TRÉVIDY

version 14/11/2024

L'animation de la vie sociale et partagée

Actions individuelles

La présence de l'animateur au sein de la résidence permet dans un premier temps de :

-Sécuriser l'arrivée avec la présence d'un interlocuteur pour écouter et mettre en confiance, répondre aux questions

-Faciliter l'appropriation de leur nouvel environnement : appartement, quartier, nouvelle commune

-Favoriser les relations de voisinage et interconnaissance.

-D'associer les habitants aux choix de certains mobiliers pour les espaces collectifs de la résidence. (Salon, bibliothèques partagées dans chaque étage.)

-Répondre aux questions simples du fonctionnement technique de leur logement et/ou faire la médiation avec le bailleur social, le logis breton.

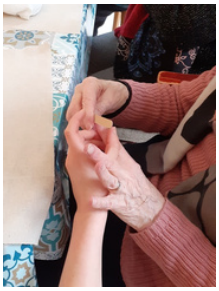

les actions collectives

Les animations sont adaptées aux besoins et souhaits de chacun. Elles se créent aussi avec les opportunités et l'actualité, et la météo du moment.

- Relation intergénérationnelle avec l'ensemble du groupe scolaire de Kerbertrand école élémentaire et Collège
- jeux de société et puzzle
- Sorties loisirs sur l'environnement immédiat le quartier et/ou Quimperlé Communauté. Parc, bord de mer, marché hebdomadaire.
- activité physique
- ...

Le temps accordé à chaque résident permet l'interconnaissance et facilite la mise en place d'animations collectives formalisées dans un planning d'animation hebdomadaire.